

celui du voisin, sans avoir à craindre les empiétements de ses confrères, ni l'arrivée intempestive de l'étranger : pas de concurrence ni sur le marché des produits ni sur le marché du travail. Cette idylle industrielle on pourrait croire qu'elle a existé si l'on se contentait de collectionner sur fiches les minutieux statuts qui déterminaient le nombre d'apprentis (et parfois d'ouvriers) alloués à chaque maître, le taux des marchandises et des salaires, les heures de travail et de vente, la distribution équitable des matières premières. Mais, — il ne faut pas se lasser de le redire, — entre la loi écrite et le rêve il y a place pour la réalité. Aujourd'hui même si l'on n'étudiait la condition des ouvriers que dans notre législation ouvrière et dans les rapports des inspecteurs du travail, on s'exposerait à commettre de singulières erreurs : qu'on aille seulement passer deux heures dans une usine quelconque et l'on verra ce qu'y deviennent les lois sur le travail des femmes et des enfants ! Il n'en allait pas autrement au xv^e et au xvi^e siècle.»

Et déjà aussi existait la question sociale que beaucoup croient issue de l'antagonisme actuel créé par le régime capitaliste. Elle eut autant d'acuité intrinsèque que de nos jours si elle fut moins générale, la population ouvrière étant moins dense. « A Lyon, nous dit M. Hauser, à la suite d'une famine s'élevèrent un tas de populaire et se nommoient artisans ». Cette secte « artisanne », formidable association des petits, s'oppose aux « plus gros », comme dans les villes d'Italie le *popolo minuto* se révolte contre le *popolo crasso*. Le roi, en 1520, leur défend de prendre ce titre collectif d'« artisans de Lyon ». Mais ils conservent secrètement leur organisation et en 1529, à la suite d'une nouvelle famine, ils font une révolution. Des affiches posées aux places et aux carrefours convoquent le peuple, à jour